

SAUVEGARDE

DES INTÉRÊTS CULTURELS VALBONNAIS

VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
1 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
VALBONNE.FR

VILLE DE VALBONNE
SOPHIA ANTIPOLIS

QUELLE EST CETTE ASSOCIATION ?

La commune de Valbonne Sophia Antipolis a créé l'association «Sauvegarde des Intérêts Culturels Valbonnais», régie par la loi du 1er juillet 1901.

Son objectif est de **préserver**, **restaurer** **et** **valoriser** le patrimoine culturel de la Ville, qu'il soit ancien (le moulin de la Valmasque ou l'aqueduc) ou moderne (à l'image des bâtiments de Garbejaïre).

Cette initiative s'inscrit dans une démarche citoyenne et collaborative, permettant aux habitants, entreprises et collectivités de contribuer activement à la protection de leur héritage commun.

À QUOI VONT SERVIR LES FONDS COLLECTÉS ?

Les ressources de l'association, issues des dons, legs, cotisations et subventions, seront entièrement dédiées à :

- La restauration et l'entretien des bâtiments et sites culturels publics ou privés.
- Le financement d'un musée culturel pour exposer des œuvres d'art et organiser des événements.
- Le soutien aux structures locales, entreprises ou associations qui œuvrent pour la mise en valeur du patrimoine.

Chaque euro collecté sera traçable et utilisé de manière transparente, avec un compte rendu annuel présenté lors de l'assemblée générale.





COMMENT DEVENIR MEMBRE OU FAIRE UN DON ?



Toute personne ou entreprise peut soutenir l'association de plusieurs manières :

- **Devenir membre bienfaiteur** : en versant un droit d'entrée de 10 € minimum et une cotisation annuelle (montant fixé chaque année par l'assemblée générale).

- **Faire un don ponctuel** : les libéralités (dons, legs, donations) sont acceptées et bénéficient d'un abattement fiscal de 66 % pour les particuliers (dans la limite de 20 % du revenu imposable) et de 60 % pour les entreprises (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

- **Devenir membre d'honneur** : réservé aux personnes ou collectivités ayant rendu des services remarquables à l'association.

COMMENT DONNER ?



Les dons peuvent être effectués par chèque ou virement bancaire , avec un reçu fiscal délivré systématiquement pour justifier de l'abattement.

UN ENGAGEMENT CITOYEN ET FISCALEMENT AVANTAGEUX



En soutenant cette association Valbonnaise, les habitants et les entreprises de Valbonne participent activement à la préservation de leur patrimoine, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt significative.





BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Oui, j'adhère à l'association « Sauvegarde des Intérêts Culturels Valbonnais » pour contribuer à la préservation, à la restauration et à la valorisation du patrimoine culturel de Valbonne Sophia antipolis.

Mon adhésion

Je donne, je bénéficie d'une réduction d'impôt.

Année 2027

Droit d'entrée pour une première adhésion : €
(10 € minimum)

Cotisation annuelle : €
Montant fixé chaque année par l'assemblée générale

□ Je souhaite également faire un don de :€

Montant total de mon versement : €

Mes coordonnées

Nom :
Prénom :
Société, le cas échéant :
.....
Représentée par :
.....

Adresse :
.....

Code postal :
Ville :

E-mail :
Téléphone :

Mon règlement

□ Par chèque, à l'ordre de ASSOC. SAUVEGARDE DES INTERETS CULTUREL

□ Par virement bancaire :
ASSOC. SAUVEGARDE DES INTERETS CULTUREL
FR76 1910 6006 2444 7247 4918 378
BIC AGRIFRPP891

Je retourne ce bulletin complété et signé, accompagné de mon règlement ou de la référence de mon virement à Ville de Valbonne Sophia Antipolis, 1 Place de L'hôtel de Ville

Fait à : Le :

Signature :

Mention RGPD :
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Commune de Valbonne Sophia Antipolis pour la gestion de votre adhésion et de vos dons. Vos données seront conservées pendant XX mois. Conformément au RGPD, vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, effacement, opposition...). Pour les exercer, contactez rgpd@ville-valbonne.fr.

SAUVEGARDE
DES INTÉRÊTS CULTURELS VALBONNAIS

Un don à l'association ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé. Par exemple, un don de 100 € vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 €, soit un coût réel de 34 €.

Pour plus d'informations ou adhérer, contactez la mairie de Valbonne Sophia Antipolis ou envoyez un mail à : mairie@ville-valbonne.fr

VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS